

MENSUEL N° 139 DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

JANVIER 2026

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
2026 : pour une épargne gagnante !	2
ACTUALITÉ DE L'ÉPARGNE	4
Retour sur 2025 et perspectives pour 2026	4
Les jeunes face aux risques financiers : de nouveaux réflexes	9
ACTUALITÉ DE LA RETRAITE	12
Les nouveaux plafonds du minimum contributif	12
Les nouveaux plafonds de la réversion	13
La revalorisation des pensions de base	14
Le cumul emploi/retraite réformé en profondeur.....	15
LES NOTES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	18
L'espérance de vie : une question de revenus ?.....	18
Patrimoine et niveau de vie	23
LES GRAPHES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	31
Le « private equity » français face au mur de la valeur	31
Introduction en Bourse : le retard de l'Europe	34
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	36
Tableau de bord des produits d'épargne	37
Tableau de bord des marchés financiers	39
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	40
Tableau de bord de la retraite	41

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

2026 : POUR UNE EPARGNE GAGNANTE !



Les Français réagissent assez rapidement aux fluctuations des rendements des produits de court terme. Face à la baisse de ceux du

Livret A ou des dépôts à terme, les fonds en euros des contrats d'assurance vie sont redevenus compétitifs. Avec un taux moyen de 2,6 %, pouvant atteindre plus de 3,5 %, ces supports, avec leur fameuse garantie en capital, constituent toujours l'un des piliers majeurs de l'épargne française.

Mais au-delà des fonds en euros, les Français sont de plus en plus nombreux à opter pour des placements en actions, que ce soit sous forme d'unités de compte ou de parts d'OPCVM, dont les fameux ETF qui répliquent les indices boursiers. Les épargnants s'intéressent également davantage aux fonds de private equity, qui contribuent au financement des entreprises de taille intermédiaire sous forme de prêts, d'obligations ou de prises de participation en capital.

Contrairement aux craintes émises lors de la décision d'augmentation des droits de douane du 2 avril dernier par Donald Trump, les

marchés actions ont enregistré une forte hausse, en lien notamment avec l'engouement mondial pour l'intelligence artificielle. Les grands indices ont progressé l'an dernier de 10 à 20 %. Des inquiétudes se font néanmoins jour quant à une éventuelle correction, en particulier sur les valeurs technologiques. Il est indéniable que leurs valorisations sont élevées et que le marché de l'IA va entrer dans une phase plus sélective. Il y aura des gagnants, mais aussi des perdants.

En revanche, des opportunités émergent en Europe avec le plan de relance allemand, qui porte sur 800 milliards d'euros. Les entreprises de la défense et celles spécialisées dans les infrastructures devraient connaître un essor notable. Avec l'assouplissement de la règle du « tout électrique » à l'horizon 2025, l'industrie automobile pourrait sortir du trou noir dans lequel elle évoluait depuis plusieurs années. En pleine révolution technologique et bénéficiant de taux d'intérêt de long terme plus élevés, le secteur financier pourrait également connaître un regain boursier.

Un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie permettrait aussi une détente durable en Europe après des années de tensions. La consolidation de la baisse des prix

de l'énergie améliorerait la compétitivité de l'économie de la zone euro. Le prix de l'or, qui a atteint des sommets — plus de 4 500 dollars l'once fin 2025 —, pourrait alors légèrement se replier, témoignant d'un regain d'intérêt pour des placements réellement productifs.

Même si les incertitudes demeurent, 2026 offre de nombreuses opportunités pour les investisseurs, avec un possible rebond de la croissance en Europe. Le « private

equity » pourrait retrouver toutes ses couleurs et offrir de nouveau des rendements attractifs. Bien entendu, la diversification reste de mise, avec un œil attentif porté sur les marchés émergents, qui pourraient eux aussi connaître une phase de forte croissance.

Jean-Pierre Thomas
Président du Cercle de l'Épargne

ACTUALITÉ DE L'ÉPARGNE

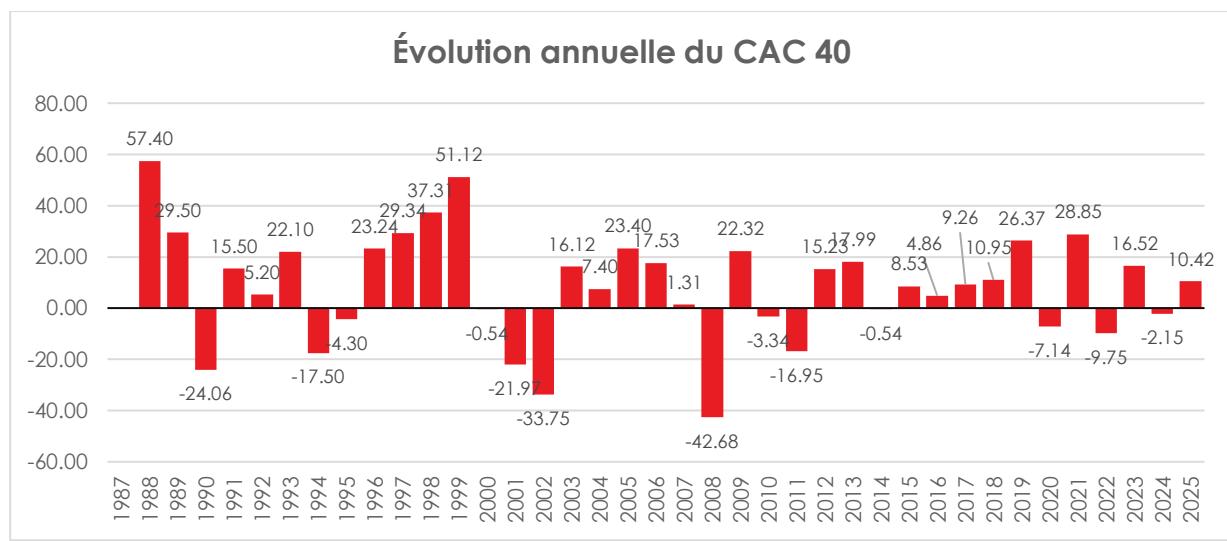
RETOUR SUR 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026

PLUIE DE RECORDS POUR LES MARCHES EN 2025

Les marchés financiers ont fêté dignement la fin de l'année 2025. Cette dernière aura été contre toute attente un excellent cru marqué par une pluie de records pour les indices actions ainsi que pour l'or et de nombreux autres métaux. Cette série de sommets inquiète néanmoins en raison de leur ampleur : la crainte d'une bulle liée à l'intelligence artificielle est fréquemment avancée, mais malgré tout, l'optimisme demeure pour le moment de mise pour 2026.

Après avoir perdu 2,14 % en 2024, le CAC 40 s'est apprécié, en 2025, de 10,42 %. Ce résultat positif est intervenu malgré un contexte politique toujours des plus complexes et des répercussions de la politique douanière américaine. Si, au mois d'octobre dernier, le CAC 40 a battu son record du 10 mai 2024 (avant la dissolution), il reste cependant largement à la traîne des autres grands indices boursiers. Le poids du secteur du luxe, exposé aux guerres commerciales, et la situation financière de la France expliquent le retard pris par le CAC 40 par rapport aux autres grands indices européens.

Le CAC 40 positif, mais à la traîne



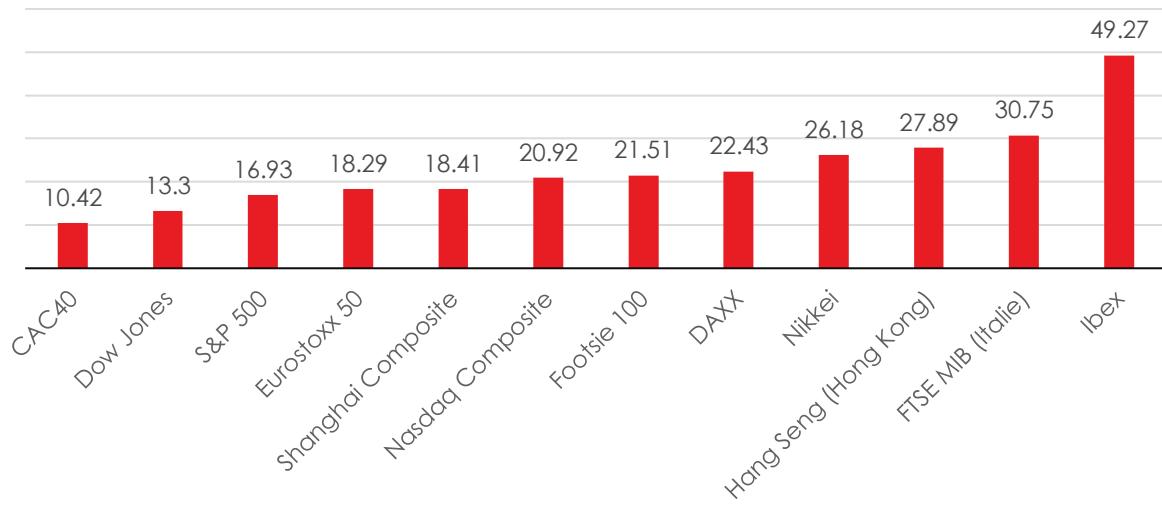
Cercle de l'Épargne

La Bourse de Francfort a connu, en 2025, la plus forte progression, +22 % sur un an pour l'indice DAX. Ce dernier devance son homologue britannique, le Footsie 100, qui gagne plus de 21 %. L'Euro Stoxx 50 a progressé, de son côté, de 18,3 % sur l'année écoulée. Le Stoxx Europe 600 est à +16,6 %, soit à peu

près la même performance que le MSCI Europe (+16,4 %).

Le marché américain a encore surpris par son dynamisme. Avec l'engouement pour l'IA, l'indice Nasdaq a gagné sur l'année plus de 20 %. Le S&P 500 s'est apprécié de 17 % et le Dow Jones de 13 %.

Variation annuelle e, 2025 des grands indices actions en %



Cercle de l'Épargne

Des taux obligataires en hausse et dégradation de la note de la France

L'année 2025 a été marquée par une nouvelle dégradation de la note de la France, en lien avec le taux d'endettement public qui n'en finit pas de progresser.

Fitch Ratings a abaissé la note de la France le 12 septembre 2025 de AA- à A+. Standard & Poor's (S&P Global Ratings) a, de son côté, le 17 octobre 2025, réduit la notation de la France de AA- à A+,

invoquant l'incertitude persistante sur la consolidation des finances publiques malgré la présentation du projet de budget. Moody's n'a pas dégradé la note souveraine de la France en 2025. Le 24 octobre dernier, l'agence a maintenu la note Aa3, mais l'a placée sous perspective négative.

Dans ce contexte, l'écart de taux entre l'Allemagne et la France s'est accru, passant de 50 à 70 points de base. L'accroissement du spread s'est inscrit dans un mouvement de

hausse des taux obligataires en Europe, en raison de l'augmentation des besoins de financement public. À la France – premier émetteur de titres publics en Europe – s'ajoute désormais l'Allemagne qui a abandonné sa règle de frein budgétaire et qui a adopté un plan de relance de plus de 500 milliards d'euros. Le taux de l'OAT de l'État en France a augmenté de 70 points de base et son équivalent allemand de 60 points de base. À dix ans, l'État a, en 2025, emprunté, en France, en moyenne, à 3,6 % et l'Allemagne à 2,7 %.

Le dollar en baisse

Le dollar poursuit son mouvement de baisse, pour le plus grand plaisir de Donald Trump. Les menaces sur l'indépendance de la banque centrale américaine, la baisse des taux directeurs de cette dernière et, plus globalement, la politique du président américain ont contribué à la baisse du dollar. Les investisseurs étrangers ont réduit leur exposition en dollars, même si la monnaie américaine demeure de loin la première devise de réserve. Le dollar a perdu 13,23 % depuis le début de l'année face à l'euro, ce qui améliore la compétitivité des produits américains. Pour les Européens, cette dépréciation du billet vert allège la facture énergétique, d'autant plus que le cours du pétrole est orienté à la baisse.

Le pétrole en recul

Sur fond de ralentissement de la croissance mondiale, de montée en puissance des énergies renouvelables et d'augmentation de la production, en lien avec la fin de l'accord de régulation de l'offre de l'OPEP+ en vigueur depuis 2020, le cours du baril de pétrole a baissé au cours de l'année 2025. Le baril de Brent s'échangeait le 31 décembre à 61,23 dollars, en baisse de 17 % sur un an. Cette diminution est une bonne nouvelle pour les pays européens qui, depuis le début de la guerre en Ukraine en 2022, sont handicapés par une énergie chère.

Or, argent, cuivre, platine : toujours plus haut

L'or défie les pronostics en ayant atteint plus de 4 500 dollars l'once le 26 décembre, avant de baisser à nouveau dans les derniers jours de l'année. Sur un an, l'once a gagné plus de 65 %. Sur trois ans, la hausse est de plus de 137 %.

La hausse du cours de l'or s'explique par la baisse des taux directeurs américains et par le caractère imprévisible de Donald Trump. Les pays émergents et en développement réduisent leur exposition au dollar. La crainte d'une remise en cause de l'indépendance de la banque centrale américaine contribue à la hausse du métal précieux.

L'argent fait encore mieux, avec un gain avoisinant 150 %. Il faut remonter au choc pétrolier de 1979-

1980 pour retrouver des progressions comparables.

Le platine a, lui aussi, enregistré un sommet historique au cours de la semaine, tandis que le cuivre a franchi les 12 000 dollars la tonne, sur fond de crainte d'un marché mondial plus tendu à l'horizon 2026.

Un bitcoin entre deux eaux

Le bitcoin apparaît comme le grand perdant de l'année, avec un recul de plus de 6 % depuis janvier et de près de 20 % sur le dernier trimestre. L'essor des « stablecoins », adossés à des devises réelles comme le dollar ou l'euro et jugés moins volatils, se développe au détriment du bitcoin.

ET POUR 2026...

L'art de la prévision est, surtout en matière financière, un exercice périlleux. Les krachs se font un malin plaisir à survenir lorsqu'ils ne sont pas attendus...

Des actions encore en hausse, mais attention à la bulle IA

Pour 2026, de nombreux experts anticipent néanmoins une nouvelle année de forte appréciation des actions, portée par l'engouement persistant pour l'intelligence artificielle et, en Europe, par le plan de relance allemand. L'espoir d'une paix en Ukraine alimente également l'optimisme ambiant. Toutefois, l'IA prend de plus en plus les traits d'une bulle, avec des investissements colossaux dont la rentabilisation

suppose l'émergence rapide de gains de productivité substantiels. Le réalisme pourrait, à un moment ou à un autre, reprendre ses droits, avec à la clé soit un atterrissage brutal, soit un dégonflement progressif.

Malgré ces craintes, les investisseurs prévoient une hausse des indices actions comprise entre 8 et 15 % pour 2026. Chez UBS, les analystes pronostiquent un S&P 500 à 7 500 points en 2026, porté par une croissance des bénéfices de l'ordre de 14 %, nourrie pour près de la moitié par les secteurs de la Tech. Le CAC 40 pourrait finir autour de 8 700 / 9 000 points.

Des taux directeurs orientés à la baisse

La banque centrale américaine devrait poursuivre la baisse de ses taux, mais de manière modérée, en scrutant l'évolution de l'inflation. Certes, Donald Trump continuera de faire pression sur la Fed pour une accélération en vue des élections de mi-mandat.

La BCE, qui est en mode pause depuis l'automne, doit prendre en compte la progression des prix au sein de certains États, l'écart de taux avec les États-Unis et le souhait des gouvernements d'alléger le coût de la dette publique.

Des taux obligataires en hausse

À un an de l'élection présidentielle, la France, confrontée à une dette publique toujours mal maîtrisée,

pourrait devenir une source majeure d'inquiétude en Europe. Par ailleurs, l'accroissement du déficit public allemand limite la perspective d'une baisse marquée des taux souverains. S'agissant des taux directeurs, la Banque centrale européenne devra composer avec une politique monétaire de la Réserve fédérale de plus en plus accommodante. Une légère baisse des taux en 2026 demeure envisageable, d'autant que les craintes d'un retour de l'inflation restent, pour l'heure, contenues. La BCE pourrait ainsi être tentée d'agir afin de freiner l'appréciation de l'euro, au risque de susciter l'ire du président américain.

Pétrole : calme plat sauf...

Le cours du pétrole, sauf crise internationale majeure, ne devrait pas connaître de forte hausse, en particulier si un accord de paix intervenait en Ukraine. Le ralentissement de la croissance mondiale pèserait alors sur la demande, tandis que l'offre continuerait d'augmenter avec la fin de l'accord de régulation de

l'OPEP+. Certes, ce scénario pourrait être remis en cause en cas d'aggravation de la crise entre le Venezuela et les États-Unis ou d'une reprise des tensions avec l'Iran.

L'or : fin d'un cycle ?

Depuis 2020, l'or ne cesse de s'apprécier. En 2026, la poursuite de la baisse des taux directeurs pourrait continuer de soutenir la demande de métal précieux. À l'inverse, un retour durable de la paix en Ukraine exerceurait un effet modérateur. Plusieurs experts estiment néanmoins que l'once pourrait dépasser les 5 000 dollars.

Bitcoin : la grande incertitude

Après une année en demi-teinte, le bitcoin peut-il rebondir ? Il pourrait, au contraire, pâtir des doutes croissants sur l'IA, de l'essor des stablecoins et des futurs lancements de monnaies digitales de banque centrale. La diffusion progressive de la blockchain pourrait conduire à une forme de banalisation du bitcoin, qui perdrait alors son statut d'icône ou de pionnier.

LES JEUNES FACE AUX RISQUES FINANCIERS : DE NOUVEAUX REFLEXES

S'agit-il d'un simple effet de génération, nourri par les réseaux sociaux, les plateformes d'investissement en ligne et une culture de l'instantanéité, ou bien de la traduction économique d'un déclassement anticipé ? L'essor spectaculaire des placements financiers « risqués » chez les jeunes Français ne relève plus du phénomène marginal. Il constitue un révélateur d'une transformation profonde du rapport à l'épargne, au risque et à l'avenir. Pour les jeunes, l'investissement dans les actions ou dans les cryptoactifs s'impose de plus en plus. Il ne s'agit pas d'un placement géré à l'ancienne. Pour eux, comme l'a révélé l'enquête 2025 du Cercle de l'Épargne, les uns comme les autres sont des placements de court terme. L'objectif est d'obtenir un gain rapide en réalisant une opération spéculative.

Depuis la crise sanitaire, le paysage de l'investissement des particuliers a été profondément bouleversé. Selon l'étude *New retail investors in France* publiée par l'OCDE en novembre 2023, près de 800 000 nouveaux investisseurs particuliers sont entrés sur les marchés financiers français entre 2020 et 2023. La singularité de ce mouvement tient à sa sociologie : une majorité de ces nouveaux entrants ont moins de 35 ans, disposent souvent d'un niveau

de diplôme élevé et maîtrisent les outils numériques.

Cette vague d'entrants se distingue moins par son volume que par ses choix d'allocation. Là où les générations précédentes privilégiaient l'épargne réglementée, l'assurance vie en euros ou l'immobilier, les nouveaux investisseurs affichent une appétence marquée pour les actifs volatils. Plus de 50 % d'entre eux détiennent des cryptoactifs, contre environ 25 % dans l'ensemble de la population. Ce différentiel n'est pas anodin : il traduit une tolérance au risque sensiblement plus élevée et un rapport au temps profondément différent.

CRYPTOMONNAIES, ETF, PRODUITS A LEVIER : LA RECHERCHE DE RENDEMENT

L'essor des cryptoactifs chez les 18-35 ans s'inscrit dans un double mouvement. Il est d'abord technologique et culturel. Les plateformes d'investissement en ligne, l'abaissement des barrières d'entrée et la présence massive d'influenceurs financiers sur les réseaux sociaux ont contribué à banaliser des produits autrefois réservés à une minorité avertie. Le phénomène de FOMO – de l'anglais « fear of missing out » soit la peur de manquer une opportunité – joue un rôle puissant dans la diffusion de ces comportements.

Mais réduire cette dynamique à un simple effet de mode serait une erreur d'analyse. Derrière les flux se dessine une logique plus structurelle : la dégradation progressive des perspectives patrimoniales traditionnelles. L'accès à la propriété, longtemps pilier de la constitution du patrimoine en France, s'éloigne. En dix ans, le taux d'effort immobilier des ménages primo-accédants est passé de 30 % à près de 38 %, tandis que l'apport personnel exigé par les banques a presque doublé. De nombreux jeunes ménages disposent de revenus suffisants pour épargner, mais insuffisants pour franchir le seuil du crédit.

Selon plusieurs plateformes de gestion pilotée, près de 40 % des flux nets des particuliers sur les ETF proviennent désormais des moins de 35 ans. L'investissement devient un outil de projection, voire de protection, face à un avenir perçu comme plus incertain.

UNE GENERATION LUCIDE SUR LES RETRAITES ET LE DECLASSEMENT RELATIF

Cette prise de risque accrue est aussi le reflet d'une lucidité précoce. Les jeunes générations ont intégré l'idée que le système de retraite par répartition ne garantira pas, à lui seul, un maintien du niveau de vie.

En France, le taux de remplacement net moyen est passé de 75 % pour les générations nées dans les années 1950 à moins de 60 % pour celles nées après 1990, selon les projections du Conseil d'orientation des retraites.

L'épargne devient un choix structurant, parfois au prix d'une forme de frugalité assumée. Cette logique s'inscrit dans une temporalité longue. Les jeunes investisseurs savent que, sur longue période, les marchés actions surperforment la plupart des autres classes d'actifs. Sur les cinq dernières années, les actions ont dégagé un rendement annuel moyen de 6,2 %, contre 3,7 % pour l'immobilier résidentiel, selon les données de l'IEIF.

À l'échelle internationale, la comparaison est éclairante. Dans la zone euro, 41 % de l'épargne financière reste placée sur des supports bancaires faiblement rémunérés, contre seulement 20 % en actions et fonds d'investissement. Aux États-Unis, la structure est inversée : la performance moyenne de l'épargne y atteint 5,4 %, contre 2,6 % en France. Ce différentiel alimente le sentiment d'un retard français en matière d'acculturation financière.

TRANSPARENCE, FRAIS ET AUTONOMIE : UNE SOPHISTICATION INCOMPLETE

Les jeunes investisseurs se montrent également plus attentifs aux frais, dont l'impact sur la performance à long terme est désormais bien identifié. Les études de l'OCDE soulignent leur propension à comparer les coûts de gestion, les commissions et les écarts de performance nette. Cette exigence explique en partie le désamour croissant pour les enveloppes

jugées opaques, au premier rang desquelles les fonds en euros de l'assurance vie.

Selon le *Global Retail Investor Outlook 2024* du Forum économique mondial, les nouveaux investisseurs privilégient les instruments cotés en direct, les ETF et les comptes-titres, avec une fréquence de transactions plus élevée et une gestion plus autonome. L'investissement devient un acte individualisé, parfois désintermédié à l'extrême.

Cette sophistication apparente masque toutefois des fragilités. La compréhension des mécanismes de volatilité, de corrélation et de risque de change demeure inégale. Les plateformes constatent régulièrement des incompréhensions face aux pertes, notamment sur les actifs libellés en devises étrangères. La facilité d'arbitrage favorise également des biais comportementaux bien documentés : ventes en période de stress, sur-rotation des portefeuilles, accumulation de frais de transaction.

UNE MUTATION DURABLE, MAIS UN BESOIN DE PEDAGOGIE RENFORCE

La montée en puissance des jeunes investisseurs sur les marchés financiers constitue une transformation durable du paysage de l'épargne française. Elle traduit à la fois une modernisation bienvenue et une réponse rationnelle à un environnement économique contraignant. Mais cette autonomie accrue s'exerce dans un univers où la pédagogie ne progresse pas toujours au même rythme que l'offre de produits.

Entre quête de rendement, anticipation du déclassement et illusion de maîtrise, la nouvelle génération d'épargnants avance sans filet institutionnel solide. Le défi des prochaines années ne sera pas de freiner cet appétit pour l'investissement, mais d'en canaliser les risques, afin que la promesse de l'épargne longue ne se transforme pas en désillusion patrimoniale.

ACTUALITÉ DE LA RETRAITE

LES NOUVEAUX PLAFONDS DU MINIMUM CONTRIBUTIF

Le minimum contributif (souvent employé sous sa forme abrégée « MiCo ») est un plancher de pension garanti dans le régime de retraite de base, notamment du régime général de l'assurance vieillesse au profit des assurés ayant cotisé et remplissant certaines conditions. Il s'agit non pas d'un dispositif d'assistance ou de solidarité.

Pour bénéficier du minimum contributif, il faut principalement disposer d'une retraite de base liquidée au taux plein (c'est-à-dire sans décote) parce que la durée d'assurance est suffisante ou que la pension a été liquidée à partir de 67 ans (sans condition de durée), avoir cotisé à au moins un régime de retraite de base et avoir liquidé toutes ses pensions.

Le minimum contributif est automatiquement attribué par la caisse de retraite lors de la liquidation. Son attribution dépend du nombre de trimestres cotisés et validés tous régimes confondus.

Deux minimums contributifs coexistent :

- Le minimum contributif de base attribué aux assurés justifiant d'une carrière complète (validation de tous ses trimestres requis pour

obtenir une retraite à taux plein) ou aux assurés bénéficiant d'un départ à taux plein pour inaptitude au travail ;

- Le minimum contributif majoré est accordé aux assurés justifiant de 120 trimestres (donc 30 ans) cotisés.

Si l'assuré n'a pas la possibilité d'avoir la retraite à taux plein, le minimum contributif est réduit proportionnellement au nombre de trimestres manquants par rapport à ce qui est requis.

Le minimum contributif n'est pas versé intégralement si l'ensemble des pensions (de base + complémentaires, tous régimes confondus, y compris ceux de l'étranger) dépasse un plafond. Si les pensions excèdent ce montant, le montant du minimum contributif est ajusté à la baisse pour ne pas dépasser ce plafond.

La suspension de la réforme Borne n'a pas d'incidence sur le minimum contributif. Pour éviter un écart entre ce minimum de retraite et la progression des salaires, il est désormais revalorisé chaque année en fonction de la progression du Smic.

Avec l'annonce de la revalorisation du Smic, la Caisse nationale

d'assurance vieillesse (Cnav) a publié la circulaire mettant à jour cette « pension de base minimum ». Y figurent les montants du minimum

contributif (MiCo) et du « MiCo majoré » pour ceux qui s'apprêtent à partir à la retraite en 2026.

	Montant de la pension	Conditions pour toucher cette pension minimum
Pension de base, versée par l'Assurance retraite (Cnav, Carsat, etc.)		
Minimum contributif (MiCo)	756,29 €	Taux plein
Minimum contributif (MiCo) majoré	903,93 €	Taux plein + 120 trimestres cotisés
Pension complémentaire, versée par l'Agirc-Arrco pour les ex-salariés du privé		
Pas de pension minimum pour la complémentaire		Montant variable selon votre carrière Attention : si le cumul base + complémentaire dépasse 1 410,89 €, alors le MiCo est réduit

Source : circulaire Cnav « Revalorisation du Smic au 1er janvier 2026 et incidences en matière de législation vieillesse » datée du 23 décembre 2025.

LES NOUVEAUX PLAFONDS DE LA REVERSION

En cas de décès de son actuel ou ex-conjoint, le conjoint survivant peut percevoir une partie de sa pension de retraite sous forme de réversion.

La pension de réversion de base est attribuée à l'époux (se) ou ex-époux (se) survivant, âgé de 55 ans minimum. Des conditions de ressources sont par ailleurs appliquées.

Dans le cas des ex-salariés du privé, une réversion existe à la fois à l'Assurance retraite, pension de base, mais aussi à l'Agirc-Arrco, pension complémentaire. Les veufs/veuves peuvent cumuler ces deux pensions, l'une représentant 54 % de la pension de base (versée par la Carsat) du défunt, l'autre représentant 60 % des droits acquis à la complémentaire.

Le calcul de la réversion côté Agirc-Arrco est relativement simple et sans

conditions de ressources, dans le cas d'un couple marié. En revanche, pour le régime général, l'octroi de la réversion est conditionné à un plafond de ressources revalorisé chaque année. Au 1^{er} janvier 2026, le plafond de ressources pour la majoration de retraite de réversion s'élève à 3 020,07 euros par trimestre, soit 1 006,69 euros par mois.

Si la pension de réversion attribuée par le régime de base doit représenter 54 % de la pension du défunt, elle ne peut pas, en

revanche, être inférieure à un minimum fixé à 334,92 euros par mois (4 019,13 euros par an). Ce montant minimum s'applique quand le conjoint décédé avait cotisé à l'assurance retraite pendant au moins 15 ans (60 trimestres).

Il existe un [simulateur officiel de droit à la pension de réversion](#). Ce simulateur hébergé par Info-Retraite.fr est en outre « multi-régimes ». Il permet de déterminer si une personne peut bénéficier d'une réversion.

LA REVALORISATION DES PENSIONS DE BASE

La loi de financement de la sécurité sociale 2026, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, comporte une clause d'indexation des pensions de base qui s'est appliquée dès le 1^{er} janvier 2026.

La revalorisation des pensions concernées a été réalisée en fonction de l'inflation. Comme le prévoit l'article L. 161-25 du Code de la Sécurité sociale, la revalorisation des pensions est calculée en fonction de « l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac », constatée par l'Insee dans les douze derniers mois, de décembre de l'année N-1 à novembre de l'année N. Cette inflation a été de 0,9 % en moyenne sur l'année écoulée. C'est ce coefficient qui s'applique aux pensions. Comme l'a confirmé

dans une circulaire le Ministère du travail le 15 décembre dernier. Pour une pension de base de 800 euros, le gain est de 7,20 euros. C'est la plus faible hausse depuis 4 ans. Il faut remonter à 2021 pour avoir une revalorisation plus faible (0,4 %).

De leur côté, les pensions de retraite complémentaire versées par l'Agirc-Arrco n'ont pas été revalorisées le 1^{er} novembre dernier, après une hausse de 1,6 % le 1^{er} novembre 2024, et de 4,9 % le 1^{er} novembre 2023. La revalorisation des pensions de base ne concerne pas le versement du 9 janvier prochain. Celui-ci est relatif à la pension de décembre 2025, qui n'est pas touchée par la revalorisation. C'est donc à partir du versement du 9 février que les pensions seront actualisées.

Pour rappel, les pensions de retraite sont normalement versées le 9 de chaque mois. Si le 9 est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le paiement est avancé. Ainsi, en 2026, les versements de mai et

d'août auront lieu le 7. En Alsace-Moselle, les pensions de retraite sont versées le 1^{er} jour du mois, ou le premier jour ouvré qui suit si le 1^{er} est un samedi, un dimanche ou un jour férié.

LE CUMUL EMPLOI/RETRAITE REFORMÉ EN PROFONDEUR

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 n'a pas seulement acté la suspension, jusqu'à fin 2027, des paramètres centraux de la réforme des retraites de 2023 — relèvement de l'âge légal et allongement de la durée de cotisation — elle opère, de manière plus discrète, mais potentiellement plus structurante, une remise en cause du régime du cumul emploi-retraite qui depuis 2003 a fait l'objet de nombreuses modifications. Depuis plus de 20 ans, les pouvoirs publics hésitent entre assouplissement et durcissement. La réforme de la LFSS 2026 figure catégoriquement dans cette deuxième catégorie.

Alors que la réforme portée par Élisabeth Borne avait, en effet, assoupli ce dispositif en rétablissant la possibilité d'acquérir de nouveaux droits à retraite après liquidation, le législateur en 2025 a adopté une logique inverse avec une diminution de l'intérêt financier du cumul et l'orientation des seniors vers d'autres formes de transition, en particulier la retraite progressive, jusqu'ici marginale.

Un dispositif ciblé par la Cour des comptes

Cette inflexion s'inscrit dans le prolongement des analyses de la Cour des comptes. Dans ses travaux récents, celle-ci identifie environ 700 000 personnes en situation de cumul emploi-retraite, soit un peu plus de 5 % de l'ensemble des retraités.

La Cour distingue quatre profils types :

- 27 % de cadres disposant de pensions élevées ;
- 27 % de professions intermédiaires, aux pensions plus modestes ;
- 24 % d'anciens actifs aux carrières longues, percevant des pensions moyennes ;
- 22 % de retraités aux carrières heurtées, majoritairement des femmes, avec des pensions faibles.

Le cumul emploi-retraite est utilisé comme un mécanisme de compensation de pensions insuffisantes pour une fraction non négligeable des retraités. Elle profite plutôt aux

retraités aisés qui ont la possibilité de maintenir une activité durant les premières années de leur retraite.

Le droit en vigueur avant la réforme

Jusqu'à présent, deux régimes coexistaient :

Le cumul intégral

Quand un assuré liquide sa retraite à taux plein — soit en atteignant l'âge légal et la durée requise, soit en atteignant l'âge du taux plein automatique (67 ans) — il peut reprendre ou poursuivre une activité professionnelle sans aucune limite de revenus. Les revenus d'activité ne réduisent pas la pension.

Le cumul plafonné

En l'absence de taux plein, le cumul reste possible, mais plafonné. Le total des revenus d'activité et de pension ne peut excéder :

- 160 % du SMIC brut, soit environ 2 820 euros bruts mensuels en 2025 ;
- Ou le dernier salaire brut perçu avant la liquidation, le plafond le plus favorable étant retenu.

Le nouveau cadre applicable à compter du 1^{er} janvier 2027

La réforme introduit une rupture nette en distinguant désormais trois situations selon l'âge.

Avant l'âge légal de départ à la retraite

Pour les personnes liquidant leur retraite de manière anticipée, chaque euro de revenu professionnel sera déduit à 100 % de la pension, dès le premier euro. Autrement dit, le cumul devient économiquement neutre, voire dissuasif.

Entre l'âge légal et 67 ans

Le cumul reste autorisé, mais sous condition. Les revenus d'activité supérieurs à un seuil annuel d'environ 7 000 euros — seuil cohérent avec les plafonds sociaux existants, bien qu'encore à confirmer par décret — entraîneront une minoration de pension équivalente à 50 % de la part excédentaire.

Exemple :

Un retraité de 65 ans percevant 10 000 euros de revenus d'activité verra la fraction excédant 7 000 euros, soit 3 000 euros, entraîner une réduction annuelle de pension de 1 500 euros.

À partir de 67 ans

Le cumul redevient intégral. La pension n'est plus affectée par les revenus d'activité.

Objectifs affichés et économies attendues

Le Gouvernement espère dégager plusieurs centaines de millions d'euros d'économies par an, un ordre de grandeur cohérent

compte tenu du nombre de cumulants et de la concentration des revenus d'activité chez les profils les plus qualifiés.

L'autre objectif est comportemental. Les pouvoirs publics escomptent que les seniors retardent la liquidation de leurs droits à la retraite et qu'ils opteront en priorité à la retraite progressive. Or ce dispositif ne concerne aujourd'hui qu'environ 30 000 personnes, soit moins de 0,5 % des assurés proches de la retraite, malgré des assouplissements successifs.

Des effets redistributifs et économiques ambigus

Cette réforme constitue une rupture avec la philosophie suivie depuis 2003, qui visait à lever les freins à l'activité des seniors. Elle affectera en priorité :

- les cadres ;
- les anciens indépendants ;
- les professions libérales.

Ces trois catégories sociales sont celles qui recourent le plus au cumul emploi-retraite et génèrent les revenus les plus significatifs.

Les conséquences possibles sont multiples :

- perte de pouvoir d'achat pour certains retraités ;
- désincitation à l'activité déclarée, au profit de formes informelles ;
- érosion des recettes sociales et fiscales, via une baisse des cotisations et de l'impôt sur le revenu.

Le retour au cumul intégral à 67 ans pose une difficulté structurelle. En France, l'âge moyen effectif de départ à la retraite s'établit autour de 62 ans et demi. Exiger une interruption d'activité de plus de quatre ans avant de pouvoir retravailler librement apparaît peu réaliste, tant du point de vue des compétences que de l'employabilité. De fait, une majorité des cumulants actuels ont moins de 65 ans, ce qui laisse penser que le dispositif risque davantage de réduire l'offre de travail senior que de la réorienter. Il risque également de favoriser le travail non déclaré.

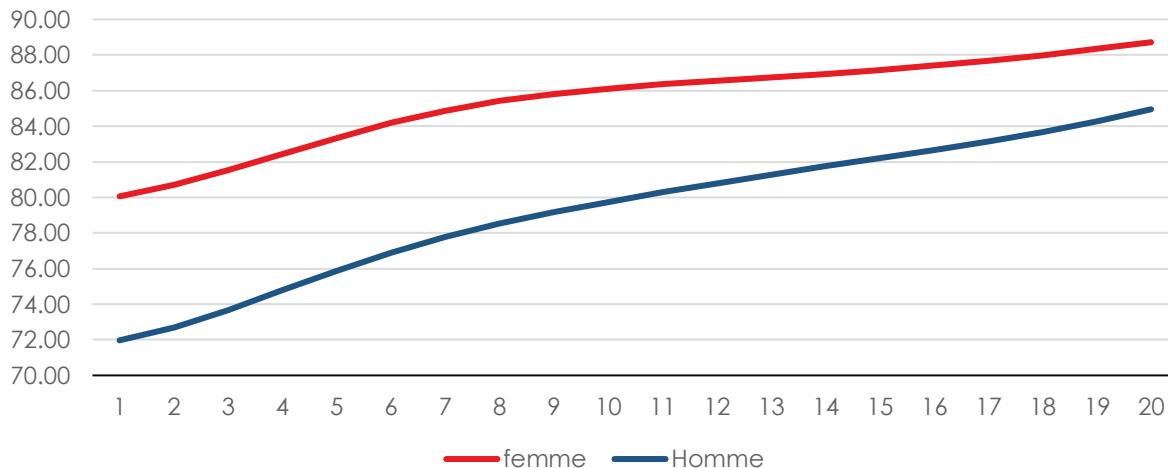
LES NOTES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'ESPERANCE DE VIE : UNE QUESTION DE REVENUS ?

L'espérance de vie à la naissance dépend étroitement des conditions de vie et, en premier lieu, du niveau de revenu. En France, l'écart d'espérance de vie entre les personnes aux revenus modestes et celles disposant de revenus élevés s'est accru ces dernières années. Comme le souligne une étude de l'INSEE publié au mois de décembre 2025, au-delà du revenu, d'autres déterminants interviennent, tels que l'alimentation, les comportements de santé ou encore les conditions de travail.

Sur la période 2020-2024, parmi les 5 % de personnes les plus aisées à chaque âge, les hommes affichent une espérance de vie à la naissance de 85,0 ans, contre 72,0 ans pour les 5 % les plus modestes. Les hommes les plus aisés vivent ainsi, en moyenne, 13 ans de plus que les plus modestes. Chez les femmes, l'écart atteint 9 ans : l'espérance de vie à la naissance s'élève à 88,7 ans pour les 5 % les plus aisées, contre 80,1 ans pour les 5 % les plus modestes.

Espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes selon le vingtième de niveau de vie sur la période 2020 - 2024



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Dans une étude publiée en décembre, l'Insee analyse les facteurs expliquant ces écarts. Elle met en évidence un lien direct entre niveau de revenu et état de santé. Les difficultés financières peuvent en effet restreindre l'accès aux soins. Ainsi, 3,2 % des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent avoir renoncé, pour des raisons financières, à des examens médicaux (hors soins dentaires), contre 1,8 % de l'ensemble de la population.

Les personnes disposant de revenus élevés sont également moins exposées aux risques liés à la pénibilité professionnelle. Les cadres exercent, en règle générale, des métiers moins physiquement éprouvants que les ouvriers.

Les comportements à risque pour la santé sont par ailleurs plus fréquents chez les personnes peu ou pas diplômées. Parmi les adultes sans diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat, 21 % fument quotidiennement, contre 13 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle influencent également la littératie en santé, c'est-à-dire la capacité à accéder à l'information sanitaire, à la comprendre et à l'utiliser pour maintenir ou améliorer son état de santé. En outre, un faible niveau de vie peut aussi être la conséquence d'un mauvais état de santé limitant l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Une augmentation de l'espérance de vie avec le revenu, surtout en bas de l'échelle

L'espérance de vie augmente avec le niveau de vie, pour les femmes comme pour les hommes, mais cette progression ralentit à mesure que le revenu s'élève. Autour de 1 200 euros par mois, une hausse de 100 euros du niveau de vie est associée à un gain de 0,8 an d'espérance de vie chez les femmes et de 1,0 an chez les hommes. Autour de 2 000 euros par mois, ce gain n'est plus que de 0,2 an chez les femmes et de 0,4 an chez les hommes. Il se limite respectivement à 0,1 an et 0,2 an autour de 3 000 euros mensuels.

Des écarts hommes-femmes largement indépendants du revenu

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, souvent même plus longtemps que les hommes les plus aisés. Dès un niveau de vie de 1 500 euros par mois, l'espérance de vie à la naissance des femmes dépasse celle des hommes appartenant aux 5 % les plus aisés. Seules les femmes appartenant aux 35 % les plus modestes vivent, en moyenne, moins longtemps que les hommes des 5 % les plus aisés. L'écart est particulièrement marqué entre les femmes les plus favorisées (88,7 ans) et les hommes les plus modestes (72,0 ans), atteignant 17 ans.

Ces différences s'expliquent en partie par des comportements distincts. Les femmes consomment moins d'alcool et de tabac que les hommes : seules 6 % des femmes adultes consomment quotidiennement de l'alcool, contre 15 % des hommes. Ces derniers sont également plus exposés aux décès violents (accidents de la route, overdoses d'opiacés, homicides).

Les femmes bénéficient en outre d'un suivi médical plus régulier, notamment au cours de leur vie féconde. Leur durée de travail, hebdomadaire ou cumulée sur l'ensemble de la vie, est généralement plus faible, ce qui réduit, à poste égal, leur exposition aux risques professionnels. Enfin, des facteurs biologiques et génétiques contribueraient également à leur espérance de vie plus longue.

À 50 ans, un risque de décès très inégalitaire socialement

À 50 ans, la proportion d'hommes décédant dans l'année atteint 8,3 % parmi les plus modestes, contre 1,2 % parmi les plus aisés. Le risque de décès est ainsi sept fois plus élevé chez les hommes les plus modestes que chez les plus aisés. À 20 ans, ce rapport de risque est de 3 ; il augmente avec l'âge pour culminer autour de 48 ans, puis

diminue progressivement (6 à 60 ans et 2 à 80 ans).

Chez les femmes, le rapport de risque entre les plus modestes et les plus aisées atteint son maximum à 55 ans. À cet âge, 6,7 % des femmes les plus modestes décèdent dans l'année, contre 1,2 % des plus aisées, soit un rapport de risque de 6.

À 20 ans, les pathologies liées aux risques professionnels, au tabac, à l'alcool ou à l'obésité ont encore peu eu le temps de se développer. À 50 ans, en revanche, une partie de ces maladies est déjà installée. Les décès dus aux maladies chroniques étant socialement très inégalitaires, cela explique le pic du rapport de risque observé autour de cet âge.

À 90 ans, la probabilité de décéder dans l'année devient élevée pour tous : elle atteint, par exemple, 171 % chez les hommes parmi les 5 % les plus modestes et 130 % chez les plus aisés. Le rapport de risque n'est alors plus que de 1,3, pour les hommes comme pour les femmes. Toutefois, même lorsque le rapport de risque diminue, l'écart absolu de mortalité demeure significatif : à 90 ans, il atteint 41 points pour mille chez les hommes et continue de croître avec l'âge (48 points pour mille à 95 ans).

Entre les périodes 2012-2016 et 2020-2024, l'espérance de vie progresse faiblement : +0,2 an chez les femmes et +0,6 an chez les hommes. Cette évolution s'explique

Un creusement récent des inégalités d'espérance de vie

notamment par l'épidémie de Covid-19, particulièrement marquée entre 2020 et 2022, et par l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nées entre 1941 et 1955, plus exposées aux effets du tabac et de l'alcool que les générations précédentes.

Sur cet intervalle de huit ans, l'espérance de vie des personnes appartenant au premier vingtième progresse légèrement, celle des individus situés entre le deuxième et le cinquième vingtième recule, tandis qu'elle augmente pour les personnes du sixième au dernier vingtième. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les 5 % les plus modestes et les 5 % les plus aisés s'accroît ainsi légèrement : il passe de 8,3 à 8,7 ans chez les femmes (+0,4 an) et de 12,7 à 13,0 ans chez les hommes (+0,3 an). L'écart entre le troisième vingtième et le dernier vingtième augmente davantage encore : +0,9 an chez les femmes et +1,1 an chez les hommes.

Ce creusement des écarts suggère que la part des causes de décès les plus socialement inégalitaires s'est accrue entre les deux périodes, et/ou que certaines causes de mortalité sont devenues plus fortement marquées socialement. L'épidémie de Covid-19 pourrait y avoir contribué, de même que d'autres pathologies, sans qu'il soit possible de les identifier précisément à ce stade.

Des disparités territoriales marquées

À sexe et âge donnés, l'Île-de-France est la région où la probabilité de décéder dans l'année est la plus faible, tandis que les Hauts-de-France enregistrent la mortalité la plus élevée. Ces écarts reflètent largement les différences de niveau de vie : l'Île-de-France est la région la plus aisée, tandis que les Hauts-de-France figurent parmi les plus modestes.

À sexe, âge et niveau de vie donnés, l'Île-de-France se situe toutefois en dessous de la moyenne nationale. Les Pays de la Loire et l'Occitanie présentent les meilleures performances en termes de mortalité standardisée, tandis que les Hauts-de-France demeurent la région la plus défavorisée sur ce plan.

Les écarts d'espérance de vie observés en France traduisent moins une fatalité biologique qu'une accumulation de désavantages sociaux tout au long de la vie. Le revenu, le niveau de diplôme, les conditions de travail, les comportements de santé et l'accès effectif aux soins s'additionnent et produisent des trajectoires de mortalité profondément différencierées. Si l'espérance de vie continue globalement de progresser, cette amélioration bénéficie avant tout aux catégories les plus favorisées, tandis que les gains se tassent, voire s'érodent, pour une partie des ménages modestes.

Le creusement récent des écarts, accentué par la crise sanitaire et par le poids persistant des maladies chroniques socialement marquées, souligne les limites d'une approche strictement curative de la santé. Il met en lumière l'importance déterminante de la prévention, de la réduction des expositions professionnelles, de la lutte contre les comportements à risque et de l'amélioration de la littératie en santé. À défaut d'actions ciblées, les inégalités de revenus continueront à se traduire en

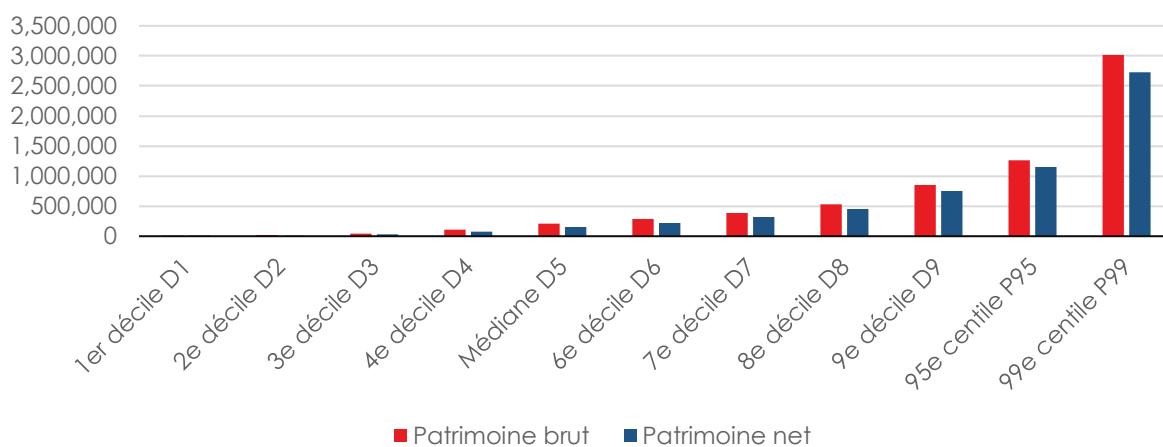
inégalités de longévité. Enfin, la persistance de fortes disparités territoriales rappelle que les politiques de santé ne peuvent être dissociées des politiques économiques, sociales et d'aménagement du territoire. Réduire les écarts d'espérance de vie suppose une action cohérente et de long terme, visant non seulement à soigner, mais surtout à corriger en amont les déterminants sociaux de la santé qui conditionnent, dès l'enfance, la durée et la qualité de la vie.

PATRIMOINE ET NIVEAU DE VIE

Le montant du patrimoine détenu par les ménages a fortement augmenté ces vingt dernières années, mais sa répartition reste très inégale. Début 2024, sur les 31,1 millions de ménages en France hors Mayotte, selon l'INSEE, (enquête Histoire de vie et

patrimoine), la moitié la mieux dotée possède 93 % de la masse totale de patrimoine brut, tandis que l'autre moitié n'en possède que 7 %. Les 10 % les mieux dotés détiennent à eux seuls 48 % de la masse totale et les 5 % les mieux dotés 34 %.

Distribution des montants des patrimoines brut et net début 2024



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les inégalités de patrimoine sont nettement plus marquées que celles de niveau de vie. Cette plus forte concentration du patrimoine s'explique par l'accumulation en fonction du temps et des successions. Les plus âgés possèdent mécaniquement plus de patrimoine que les plus jeunes, qui, pour la plupart, n'ont eu le temps ni de se constituer un patrimoine grâce à leur épargne, ni d'hériter même s'ils peuvent avoir des salaires élevés. Au sein d'une génération, les écarts sur la détention du patrimoine se

creusent au fil des années. Les héritages et les donations qui interviennent en règle générale après 50 ans accentuent l'effet d'accumulation.

Les inégalités de patrimoine sont en légère hausse depuis 2015 : l'indice de Gini a augmenté, passant de 0,645 en 2015 à 0,652 en 2024. Cette hausse est essentiellement tirée par la hausse des inégalités de patrimoine immobilier (l'indice de Gini du patrimoine immobilier est passé de 0,644 en 2015 à 0,655 en 2024).

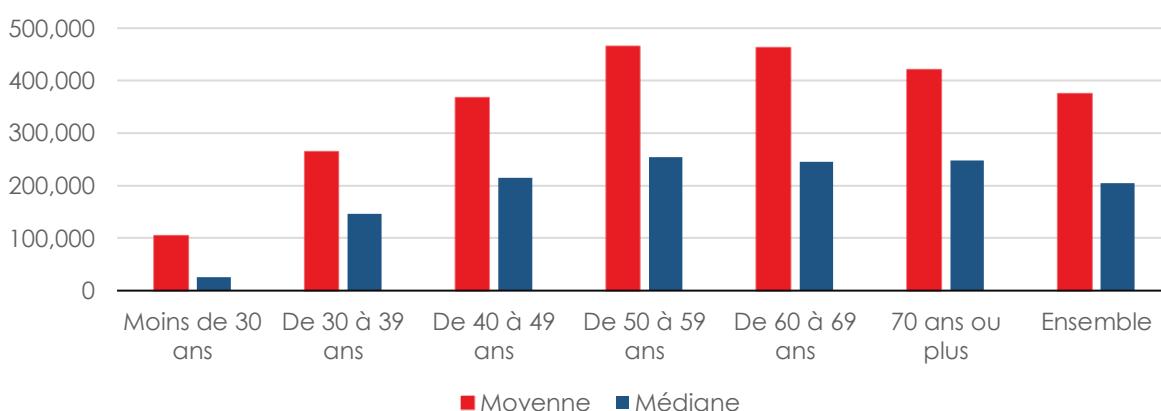
En 2024, le patrimoine brut médian qui partage en deux les ménages s'élevait à 205 100 euros. Ce seuil est à 148 100 euros pour le patrimoine net, une fois déduits les emprunts à rembourser. Aux extrémités de la distribution, les 10 % des ménages les moins dotés possèdent moins de 6 200 euros de patrimoine brut, alors que les 10 % les mieux dotés disposent de plus de 857 700 euros.

En euros courants, ces seuils ont fortement augmenté par rapport à 2021 (+15,7 % pour la médiane du patrimoine brut entre 2021 et 2024). Une fois tenu compte de l'inflation, forte entre ces deux années, l'augmentation de la médiane est identique à celle observée entre 2018 et 2021 (+3,1 % en euros constants).

Le niveau de patrimoine en fonction de l'âge

Le niveau moyen de patrimoine détenu varie fortement selon l'âge de la personne de référence du ménage, c'est-à-dire la personne dont le revenu est le plus élevé au sein du ménage. En 2024, le patrimoine brut moyen augmente en fonction de l'âge jusqu'à atteindre son maximum autour de 60 ans. Il se stabilise alors, avant de diminuer au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile. Les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 79 ans détiennent 61 % de la masse totale de patrimoine, alors qu'ils ne représentent que 50 % des ménages. En 2015, la baisse du patrimoine brut moyen était plus prononcée et s'observait plus tôt, dès 70 ans. Cette évolution est liée à l'augmentation de la valeur du patrimoine et à l'enrichissement plus important des retraités nés après la Seconde Guerre mondiale.

**Montants de patrimoine brut
selon l'âge de la personne de référence du ménage début 2024**



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le patrimoine immobilier suit une évolution similaire au patrimoine total, dont il est la composante principale. Il augmente fortement entre 30 et 45 ans, moment où les ménages acquièrent le plus souvent leur résidence principale, puis plus lentement jusque 60 ans, et baisse au-delà de 75 ans. Le patrimoine financier ne baisse pas chez les plus âgés vivant à leur domicile ; il augmente continûment jusqu'à environ 75 ans, puis atteint un palier. Quant au patrimoine professionnel, il augmente jusqu'environ 55 ans, puis diminue jusqu'à devenir quasi nul avec le passage à la retraite.

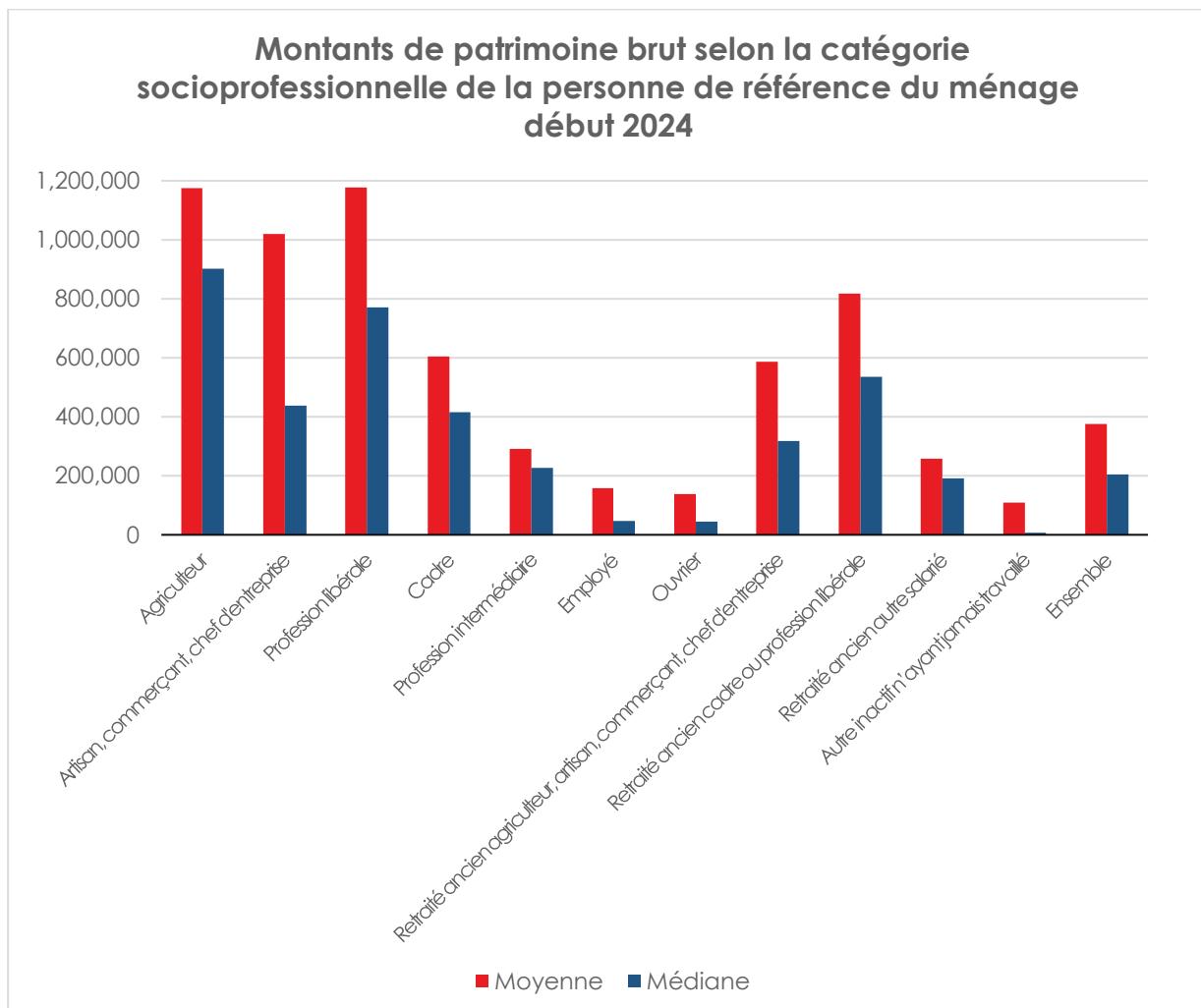
Au sein d'une tranche d'âge, les disparités sont fortes. En moyenne, les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans ont le patrimoine brut le plus élevé (464 800 euros). En revanche, les 10 % les moins dotés de cette tranche d'âge détiennent moins de 7 700 euros de patrimoine brut, alors que les 10 % les plus dotés en détiennent plus de 1 021 900 euros, et la moitié des ménages plus de 254 100 euros.

Le niveau de patrimoine fonction du niveau de vie et de la catégorie socioprofessionnelle

Fort logiquement, les revenus des ménages conditionnent

directement leur capacité d'épargne. Le patrimoine brut médian croît avec le niveau de vie : il est de 18 600 euros pour le quart des ménages les plus modestes et de 569 100 euros pour le quart des plus aisés. À niveau de vie semblable, les montants de patrimoine détenu peuvent varier fortement. Parmi le quart des ménages les plus modestes, 10 % détiennent un patrimoine brut de moins de 1 600 euros, contre plus de 306 400 euros pour les 10 % les mieux dotés.

Le patrimoine varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du statut d'activité. Les indépendants accumulent des biens nécessaires à leur activité. Les ménages dont la personne de référence est un agriculteur en activité ont un patrimoine brut constitué en moyenne à 59 % de patrimoine professionnel. Les indépendants détiennent un patrimoine généralement supérieur à celui des salariés. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence exerce une profession libérale, un sur deux a un patrimoine brut supérieur à 772 000 euros, et pour un sur dix, il dépasse 2,3 millions d'euros, soit des seuils supérieurs à ceux des ménages cadres (respectivement 416 200 euros pour la médiane et 1,2 million d'euros pour le 9^e décile).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les ménages les moins dotés ont surtout un compte courant, des livrets et du patrimoine résiduel

En 2024, les ménages détiennent en moyenne 374 900 euros de patrimoine brut. La majorité de leur patrimoine est constituée de patrimoine immobilier (61 %). Viennent ensuite le patrimoine financier (22 %), le patrimoine professionnel (11 %) et le patrimoine résiduel (6 %). Au-delà de ces moyennes, la composition du

patrimoine varie fortement selon le montant détenu.

Les 30 % des ménages les moins dotés disposent d'un patrimoine brut inférieur à 40 100 euros. Ils détiennent avant tout du patrimoine résiduel (voiture, équipement de la maison, etc.) et du patrimoine financier. Par exemple, le patrimoine brut des 10 % de ménages les moins dotés est composé de 68 % de patrimoine résiduel et 32 % de patrimoine financier. Le patrimoine immobilier

commence quant à lui à apparaître chez les ménages du 4^e dixième.

En matière de produits financiers, les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine détiennent essentiellement un compte courant et des livrets d'épargne.

Deux sur trois détiennent un livret A, contre quatre sur cinq parmi l'ensemble des ménages. Ils détiennent dans des proportions similaires un livret d'épargne populaire (17 %, contre 22 % de l'ensemble des ménages), mais plus de deux fois moins souvent une assurance vie (18 % contre 42 %). Les montants déposés sur ces différents supports sont souvent faibles : parmi les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine, la moitié des ménages qui ont du patrimoine financier en ont pour un montant inférieur à 2 500 euros. C'est également le cas pour le patrimoine résiduel : la moitié détiennent moins de 5 000 euros.

Les 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine sont nettement plus endettés proportionnellement à leur patrimoine brut : les emprunts représentent en moyenne 29 % de leur patrimoine brut, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. Cependant, seuls 20 % des ménages appartenant à ce dixième sont endettés, pour des montants potentiellement élevés au regard de leur patrimoine brut, compte tenu de la faiblesse de celui-ci. Plus globalement, les 30 % des ménages les moins dotés en

patrimoine sont moins souvent endettés que l'ensemble des ménages (29 % contre 46 %). En effet, ils n'ont pratiquement que des prêts à la consommation (crédits à la consommation, prêts étudiants, paiements en plusieurs fois, etc.), quand les autres ménages peuvent également avoir un prêt immobilier (parmi l'ensemble des ménages, 24 % ont un crédit à la consommation et 30 % ont un crédit immobilier). Parmi les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine, la moitié des ménages endettés le sont à hauteur de moins de 4 000 euros.

L'immobilier : une part importante du patrimoine des ménages aisés

Entre le 4^e et le 9^e décile, c'est-à-dire les ménages dont le patrimoine brut est compris entre 112 100 euros et 857 700 euros, le patrimoine immobilier représente autour de 70 % de leur patrimoine brut. Quasi nulle pour les 30 % des ménages les moins dotés (rarement propriétaires), cette part est maximale entre le 5^e et le 7^e décile, où elle atteint 75 %. Ensuite, elle diminue pour atteindre 53 % chez les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine et même 34 % chez les 1 % des ménages les mieux dotés, dont le patrimoine est beaucoup plus diversifié.

Pour les ménages dont le patrimoine brut est compris entre le 4^e et le 9^e décile (soit au total la moitié des ménages), leur patrimoine immobilier est essentiellement constitué de leur

résidence principale : neuf ménages sur dix sont propriétaires de leur résidence principale et seulement un quart d'un autre logement. Plus globalement, les ménages propriétaires de leur résidence principale ont un patrimoine brut médian nettement supérieur aux autres ménages (383 300 euros contre 20 800 euros).

Les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine : un grand nombre de placements

Les 10 % des ménages les mieux dotés (plus de 857 700 euros de patrimoine brut) ont un patrimoine nettement plus diversifié. Ils détiennent plus fréquemment des produits peu répandus dans l'ensemble de la population, comme des valeurs mobilières ou des entreprises. La part de leur patrimoine immobilier est moindre, au profit du patrimoine professionnel (19 % de leur patrimoine brut contre 11 % pour l'ensemble des ménages) et, dans une moindre mesure, du patrimoine financier (24 % contre 22 % pour l'ensemble).

Au sein même de ce top 10 %, l'hétérogénéité est très forte. Les 5 % des ménages les mieux dotés détiennent plus de 1 268 200 euros de patrimoine brut, soit 1,5 fois plus que le seuil pour appartenir aux 10 % les mieux dotés. Plus le niveau de patrimoine est élevé, plus il est diversifié : le patrimoine professionnel représente 7 % du patrimoine brut pour les ménages se

situant entre le 90^e centile et le 95^e centile et 36 % pour les 1 % les mieux dotés. Ces ménages sont plus souvent indépendants ou anciens indépendants. Par exemple, parmi les 10 % les plus dotés, 22 % des ménages ont une personne de référence exerçant une activité d'agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise ou profession libérale, contre seulement 6 % de l'ensemble des ménages.

L'endettement fonction de l'âge

46 % des ménages ont un emprunt en cours de remboursement. La moitié des ménages endettés le sont à hauteur de plus de 49 200 euros. Les montants varient fortement, en lien notamment avec la nature des crédits (achat d'un bien immobilier ou d'une voiture, crédit à la consommation, achat d'un actif professionnel, etc.). 10 % des ménages endettés le sont pour moins de 2 000 euros, tandis que 10 % le sont pour plus de 263 600 euros.

L'âge est une dimension centrale de l'endettement des ménages, en lien avec l'accès à la propriété. Le montant moyen des dettes augmente jusqu'à 40 ans environ, puis il diminue, les plus âgés ayant généralement fini de rembourser leurs crédits. Toutefois, les montants d'endettement varient fortement au sein d'une tranche d'âge, notamment selon le type de crédit. Par exemple, la moitié des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont endettés à

hauteur de moins de 20 000 euros, souvent pour des prêts à la consommation, mais les 10 % les plus endettés le sont à hauteur de plus de 241 900 euros, souvent pour des prêts immobiliers.

L'endettement des ménages représente en moyenne 13 % de leur patrimoine brut. Il dépend notamment du statut d'occupation de la résidence principale. Logiquement, les propriétaires accédants sont nettement plus endettés (32 % de leur patrimoine brut, tous motifs confondus) que les propriétaires non accédants (3 %), qui eux n'ont pas d'emprunt à rembourser pour leur résidence principale. Parmi les propriétaires de leur résidence principale, les jeunes ménages sont nettement plus endettés : l'endettement des ménages dont la personne de référence a moins de 40 ans représente 42 % de leur patrimoine brut, contre 26 % pour les quadragénaires, 13 % pour les quinquagénaires et moins de 4 % pour les 60 ans ou plus.

Le patrimoine professionnel est la composante la plus inégalement répartie : les 5 % des ménages les mieux dotés en patrimoine professionnel possèdent 95 % de la masse totale de patrimoine professionnel. D'une part, seuls 15 % des ménages en détiennent. D'autre part, les montants possédés peuvent être très élevés : parmi les ménages détenteurs de patrimoine professionnel, la moitié en possède

pour moins de 29 100 euros et 10 % pour plus de 511 000 euros.

Dans une moindre mesure, le patrimoine financier est lui aussi inégalement réparti : les 10 % les mieux dotés en patrimoine financier possèdent 64 % de la masse totale de celui-ci. En comparaison, les 10 % les mieux dotés en patrimoine immobilier détiennent 45 % de la totalité de cette composante. En effet, si presque tous les ménages possèdent du patrimoine financier, les montants sont très hétérogènes : la moitié des ménages détenteurs possèdent moins de 21 700 euros de patrimoine financier, et même moins de 700 euros pour les 10 % les moins dotés, alors que les 10 % les mieux dotés en possèdent pour plus de 183 900 euros.

L'analyse de la répartition du patrimoine en France met en évidence une réalité structurelle : les inégalités patrimoniales sont profondes, durables et nettement plus marquées que celles des revenus. Elles résultent d'un double mécanisme d'accumulation dans le temps et de transmission intergénérationnelle, qui favorise mécaniquement les ménages les plus âgés et ceux disposant déjà d'un capital initial, en particulier immobilier et professionnel. La hausse globale de la valeur du patrimoine observée ces dernières années n'a pas remis en cause cette concentration ; elle l'a, au contraire, légèrement accentuée, notamment du fait de la dynamique des prix de l'immobilier.

Ces écarts traduisent également une segmentation forte des comportements patrimoniaux. Pour une large fraction des ménages, le patrimoine demeure limité à des actifs liquides peu rémunérateurs et à des biens de consommation durable, tandis que les ménages les plus dotés bénéficient d'une diversification accrue, intégrant immobilier locatif, actifs financiers et patrimoine professionnel. Cette diversification renforce à son tour la capacité d'accumulation et de résilience face aux chocs économiques.

Enfin, l'âge et la position socioprofessionnelle apparaissent

comme des déterminants centraux, tant pour le niveau de patrimoine que pour l'endettement. Le patrimoine se constitue tardivement, souvent au prix d'un endettement élevé au début de la vie adulte, et se concentre progressivement entre les mains des générations les plus âgées. Dans ce contexte, les inégalités de patrimoine interrogent non seulement la cohésion sociale, mais aussi les conditions de financement de l'économie, l'accès au logement et la capacité des jeunes générations à se projeter dans l'avenir. Elles constituent, plus largement, l'un des défis majeurs de la société patrimoniale française.

LES GRAPHS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LE « PRIVATE EQUITY » FRANÇAIS FACE AU MUR DE LA VALEUR

Le private equity français traverse une phase de ralentissement qui ne relève ni de l'accident conjoncturel ni d'un simple attentisme. En 2025, un peu plus de 420 acquisitions ont été annoncées par des fonds en France, pour un montant total de 23,3 milliards de dollars. Ces chiffres constituent un point bas depuis la crise sanitaire et traduisent un recul de plus de 20 % en un an. Le marché n'est pas à l'arrêt, mais il fonctionne au ralenti, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, à l'exception de quelques opérations de grande taille qui masquent mal la contraction du cœur du marché.

La principale difficulté tient à la formation des prix. Dans un environnement politique et macroéconomique instable, les anticipations des vendeurs demeurent largement ancrées dans les niveaux de valorisation observés entre 2019 et 2022, tandis que les acheteurs intègrent désormais des taux durablement plus élevés, un coût du capital accru et des perspectives de croissance moins linéaires. Ce différentiel de prix constitue

Cette exigence se manifeste tout au long des processus. Les

aujourd'hui le principal facteur de blocage. Il explique la polarisation extrême des valorisations selon les secteurs. Les actifs exposés à la santé, aux services essentiels ou à certaines niches technologiques continuent d'attirer des multiples élevés, quand d'autres segments restent durablement délaissés.

Pour autant, le marché n'est pas totalement figé. Plusieurs opérations significatives ont été menées à bien, souvent sous forme de prises de participation minoritaires ou de montages soigneusement structurés. Le spécialiste du diagnostic médical Sebia a ouvert son capital sur la base d'une valorisation proche de 5 milliards d'euros, tandis que le courtier en assurances Diot-Siaci s'est valorisé autour de 4,8 milliards. Dans la santé animale, Ceva a franchi un cap supplémentaire avec une valorisation avoisinant 9 milliards d'euros. Ces transactions confirment qu'un actif solide, doté de fondamentaux lisibles et d'une trajectoire de croissance crédible, peut encore trouver preneur, à condition d'accepter un niveau d'exigence inédit. Les enchères se raréfient, les « due diligences » s'allongent, les comités d'investissement deviennent plus

sélectifs et les conseils d'administration plus prudents. Les dossiers doivent être préparés en profondeur, documentés sur la durée et capables de résister à un examen détaillé des risques opérationnels, réglementaires et financiers. Dans ce contexte, certaines opérations emblématiques n'ont pas abouti. La cession du spécialiste de la biosécurité Kersia, valorisée entre 2 et 3 milliards d'euros, ou celle du producteur d'ingrédients alimentaires Solina, espérée autour de 5 milliards, illustrent ces frictions persistantes. Elles rappellent que le marché reste sans indulgence pour les actifs dont le narratif financier ne convainc plus.

Ce contraste est d'autant plus marqué que la situation est sensiblement différente hors de France. En Europe, malgré un recul du nombre de transactions, le montant total des opérations de « private equity » a progressé pour dépasser 200 milliards de dollars en 2025. À l'échelle mondiale, les transactions ont atteint près de 900 milliards de dollars, portées par les États-Unis, qui concentrent désormais plus de 60 % du volume mondial. Les « mégadeals » américains, souvent adossés à des financements structurés de grande ampleur, ont joué un rôle d'entraînement et contribué à rouvrir partiellement le marché du crédit LBO (LBO de l'anglais « Leverage Buy-Out », un terme générique désignant un montage

juridico-financier de rachat d'entreprise par effet de levier).

Cette dynamique globale ne doit cependant pas masquer une fragilité structurelle. En Europe, près d'un millier d'entreprises détenues par des fonds, valorisées chacune à plus d'un milliard d'euros, restent en portefeuille depuis plus de six ans, pour une valeur cumulée dépassant 3 000 milliards de dollars. Ce stock d'actifs non cédés constitue un réservoir potentiel d'opérations de fusions-acquisitions, mais il reflète surtout une faiblesse persistante des sorties. La remontée des liquidités vers les investisseurs institutionnels demeure insuffisante, ce qui pèse sur la capacité des fonds à lever de nouveaux véhicules et à relancer pleinement le cycle d'investissement.

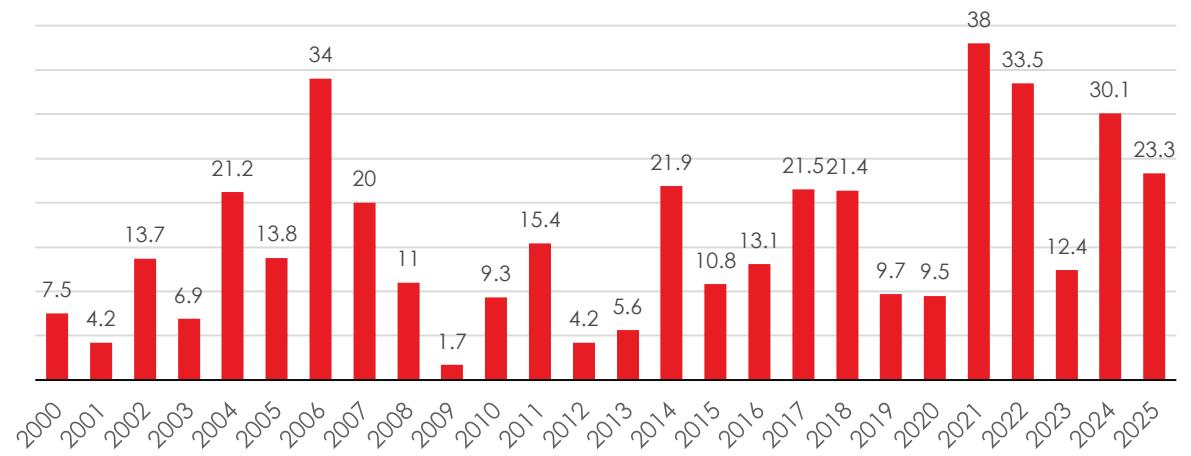
Pris entre la pression de leurs souscripteurs et la réalité du marché, de nombreux gérants ont fait évoluer leur gouvernance. Des comités dédiés aux sorties ont été mis en place afin de passer en revue, actif par actif, la pertinence d'une conservation prolongée. Cette évolution marque une inflexion culturelle : la question de la cession ne se pose plus en bout de chaîne, mais dès l'acquisition. Les fonds doivent arbitrer plus tôt entre poursuite de la création de valeur et acceptation d'une fenêtre de marché imparfaite, mais disponible.

Dans ce contexte, la réouverture progressive du marché des

introductions en Bourse apparaît comme un élément clé. Les IPO (IPO pour «Initial Public Offering», désignent des introductions en Bourse) pourraient offrir une voie de sortie complémentaire pour les actifs de grande taille et redonner de l'oxygène à un marché engorgé. Pour les fonds, l'enjeu n'est plus de retrouver les conditions exceptionnelles du passé récent, mais d'apprendre à fonctionner dans un régime plus exigeant, où la discipline financière, la sélectivité sectorielle et la maîtrise du temps priment sur la seule abondance de liquidités.

Le « private equity » n'est pas en crise au sens strict. Il entre dans une phase de normalisation, marquée par le retour du prix du risque et par la fin d'un cycle de valorisations déconnectées des fondamentaux. En France plus qu'ailleurs, cette transition est brutale. Elle impose aux acteurs une adaptation rapide, sous peine de voir l'écart se creuser avec les marchés les plus dynamiques. Dans cet univers désormais contraint, la valeur ne se décrète plus : elle se démontre, se justifie et, parfois, se renégocie.

**Investissements dans le private equity en France
en milliards de dollars**



Cercle de l'Épargne – données LSE

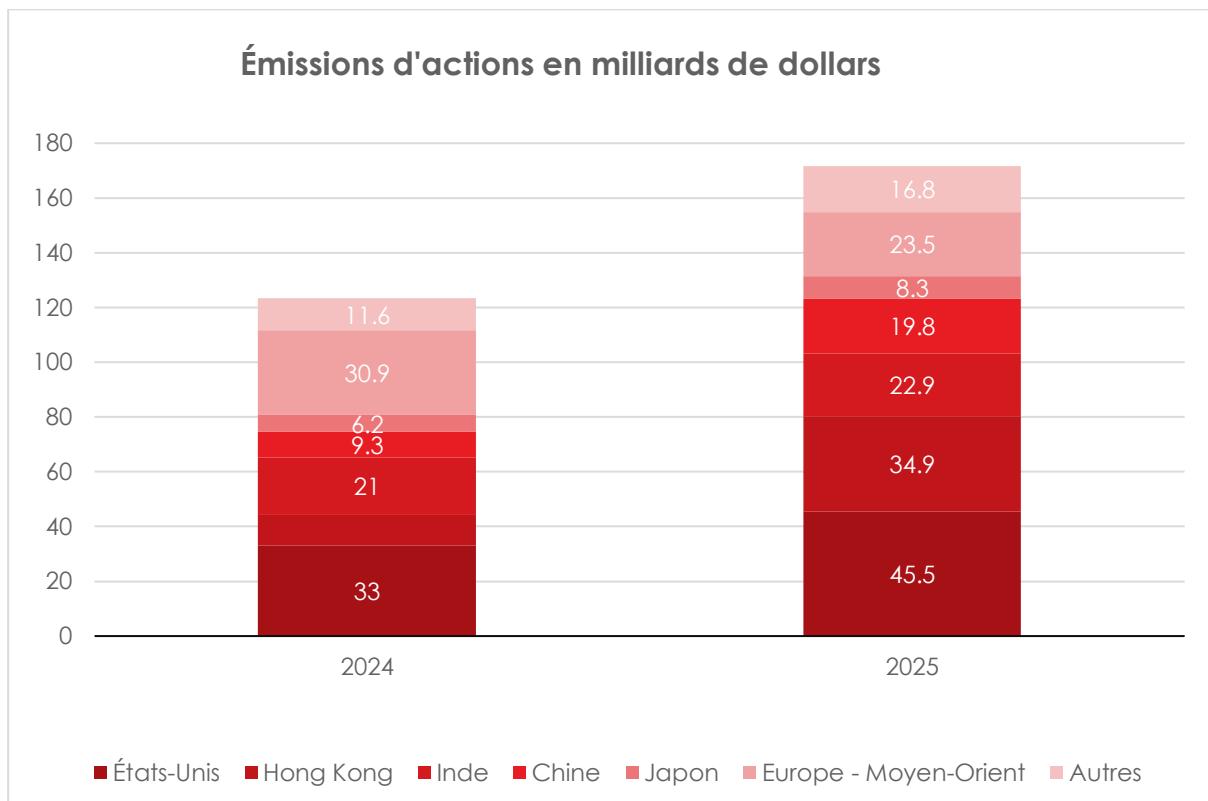
INTRODUCTION EN BOURSE : LE RETARD DE L'EUROPE

En 2025, les introductions en Bourse ont été en hausse à l'échelle mondiale, mais l'Europe reste à l'écart du mouvement. La zone Europe-Moyen-Orient apparaît comme l'unique grand ensemble à enregistrer un recul, passant de près de 31 milliards de dollars levés en 2024 à moins de 24 milliards en 2025, soit une contraction de l'ordre de 24 %.

Avec 45,5 milliards de dollars levés en 2025, Wall Street concentre à elle seule près d'un quart des émissions mondiales. La Chine, malgré un contexte économique encore incertain, mobilise près de 20 milliards de dollars, tandis que l'Inde confirme sa montée en puissance, dépassant désormais 22 milliards. Hong Kong, redevenu plateforme de référence pour les grandes opérations asiatiques, enregistre une forte progression, triplant quasiment ses montants levés sur un an.

La faiblesse européenne ne peut être imputée ni à un déficit de performance boursière ni à un durcissement monétaire. Les grands indices du continent ont inscrit de nouveaux sommets en 2025 et la Banque centrale européenne a amorcé un cycle d'assouplissement. Pourtant, ces conditions favorables n'ont pas suffi à relancer le marché primaire qui est pénalisé par sa fragmentation. L'Europe souffre toujours de l'absence d'une grande place de référence.

En France, en douze mois, aucune introduction n'a eu lieu sur Euronext Paris. Cette paralysie ne traduit pas un manque de projets, mais un arbitrage rationnel en faveur d'autres modes de financement : crédits, obligations, etc. Les incertitudes budgétaires et fiscales ont pu dissuader néanmoins certaines entreprises à se lancer dans des opérations d'émissions d'actions.



Cercle de l'Épargne – données EY avec dealogic

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'EPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Novembre 2025 : +4,162 milliards d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +7,049 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -11,453 milliards d'euros Encours : 471,814 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	1,7 % À compter du 01/08/2025 Plafond : 22 950 euros	Novembre 2025 : -730 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -3,58 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : +14,87 milliards d'euros Encours : 438,9 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	1,7 % À compter du 01/08/2025 Plafond : 12 000 euros	Novembre 2025 : -230 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +1,27 milliard d'euros Évolution sur l'année 2024 : 6,55 milliards d'euros Encours : 161,8 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,75 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2025 Plafond : 61 200 euros	Novembre 2025 : -1,79 milliard d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -23,42 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -30 567 milliards d'euros Encours : 198,92 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	1,25 % À compter du 01/08/2025 Plafond : 15 300 euros	Novembre 2025 : -162 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -578 millions d'euros Évolution sur l'année 2024 : +903 millions d'euros Encours : 35,13 milliards d'euros

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 1,7 % À compter du 01/08/2025 Plafond : 1 600 euros	Novembre 2025 : +6 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +77 millions d'euros Évolution sur l'année 2024 : -148 millions d'euros Encours : 4,87 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	2,7 % À compter du 01/08/2025 Plafond : 10 000 euros	Novembre 2025 : +210 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -1,30 milliard d'euros Évolution sur l'année 2024 : +6,88 milliards d'euros Encours : 80,9 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,75 % (Nov. 2025) Pas de plafond légal	Novembre 2025 : -970 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : 11,03 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -9,77 milliards d'euros Encours : 198,51 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (Sept. 2025) : 5 593 millions Encours (Sept. 2025) : 124,19 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (Sept. 2025) : 136 396 Encours (Sept. 2025) : 3,65 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2024) UC (en 2024)	+2,6 % +4,1 %	Novembre 2025 : +4,8 milliards d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +49,4 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : +29,4 milliards d'euros Encours : 2 106 milliards d'euros
SCPI 2024 2023	4,72 % 4,52 %	Évolution sur l'année 2024 : 0 euros Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Encours fin 2024 : 88,62 milliards d'euros

Sources : Banque de France – France Assureurs – AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – ASPIM

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS

Indice	31 décembre 2025	Variation mensuelle décembre 2025 en %	Variation annuelle en %	31 décembre 2024
CAC40	8 149,50	+0,65	+10,42	7 380,74
DAXX	24 490,41	+3,82	+22,43	19 909,14
Footsie 100	9 931,38	+2,36	+21,51	7 451,74
Eurostoxx 50	5 791,41	2,19	+18,29	4 895,98
Dow Jones	48 220,13	+1,94	+13,30	42 544,22
Nasdaq Composite	23 372,75	+0,32	+20,92	19 310,79
S&P 500	6 879,57	+0,95	+16,93	5 881,63
Nikkei	50 339,48	+2,10	+26,18	39 894,54
Shanghai Composite	3 968,84	+1,40	+18,41	3 351,76
Euro/dollar	1,1735	+0,99	+13,23	1,0380
Once d'or (USD)	4 325,17	+2,40	+65,08	2 613,95
Pétrole Brent (USD)	61,23	-2,64	-17,59	74,30
Bitcoin (USD)	87 566,4406	+1,04	-6,63	93 776,61

TABLEAU DE BORD DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERET

	Taux
Taux OAT à 10 ans	
Au 29 décembre 2024	+2,893 %
Au 31 décembre 2025	+3,561 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 29 décembre 2024	+2,362 %
Au 31 décembre 2025	+2,862 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 29 décembre 2024	+4,528 %
Au 31 décembre 2025	+4,138 %
Taux de l'Euribor au 31 décembre 2025	
Taux de l'Euribor à 1 mois	1,946 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	2,060 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	2,110 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	2,209 %
Crédit immobilier	En hausse
(Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 décembre 2025)	
10 ans	3,20 %
15 ans	3,30 %
20 ans	3,35 %
25 ans	3,50 %
Taux d'usure	
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) :	
Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} janvier 2026	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,09 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	3,44 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	3,85 %
Prêts à taux variable	3,74 %
Prêt-relais	4,61 %
Prêts aux particuliers (immobilier) :	
Taux de l'usure applicables au premier trimestre 2026	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	4,12 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	4,59 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	5,13 %
Prêts à taux variable	4,99 %
Prêt-relais	6,15 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3 % au 1 ^{er} janvier 2024 Revalorisation de 2,2 % au 1 ^{er} janvier 2025 Revalorisation de 0,9 % au 1^{er} janvier 2026	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2026: 756,29 € bruts/mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 903,93 € , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2025 : 1 394,86 € bruts/mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1 4386 € au 1^{er} nov. 2025	Pas de revalorisation en 2025/2026
IRCANTEC	Valeur du point : 0,56053 € au 1^{er} jan. 2026	
Indépendants	Valeur du point : 1 347 € au 1^{er} jan. 2026	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 16,07 € au 1^{er} jan. 2026	
Minimum vieillesse	L'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 043,59 €/mois pour une personne seule et à 1 620,18 € pour les couples au 1 ^{er} janvier 2026. Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser est de 12 523,14 € par an pour une personne seule et à 19 442,21 € pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2026 de soit à 719,58 €/mois et le plafond trimestriel de ressources à 2 698,42 € . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2080 fois le SMIC horaire, soit 25 001,60 € au 1^{er} janvier 2026 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 40 002,56 € .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute	Droits directs (y compris majoration pour enfants) en 2023 :	Avec droits dérivés en 2023 :
Tous régimes confondus	1 666 €	1 827 €
Hommes	2 089 €	2 118 €
Femmes	1 306 €	1 580 €

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, , **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (Lerna) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercledelepargne.fr